16/04/2024 Revision: LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024 Éditée le :

BOUQUET MARIN 6PHG0224

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

BOUQUET MARIN 6PHG0224

Nature du produit : mélange de matières premières parfumantes

Numéro C.A.S: N.A. Numéro EINECS: N.A. Code douanier: 33 02 90 90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CANDELIS 6 rue Gutenberg 44118 LA CHEVROLIERE - France +332 40 30 06 29 info@candelis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

2. **IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS: Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LÈgislationCLP)

EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2 EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2 SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des veux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes ‡ long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS: Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LÈgislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2 EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2 SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoguer une allergie cutanée

BOUQUET MARIN 6PHG0224 16/04/2024 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024 Éditée le :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

 ${\it H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entra \hat{n}e des effets n\'efastes \ddagger long terme.}$

P261 - ... Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - ...Eviter le reiet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un Equipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment ‡ l'eau





2.3. Autres dangers

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACh): aucun.

Présence de substance(s) extrêmement préoccupante(s) (SVHC) selon l'article 57 du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACh): aucune.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACh).

COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune donnée disponible.

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substances	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcenta ge %
CAS# 54464-57-2 EINECS# 259-174-3 REACH# 01-2119489989-04-***	2-acetoxy-2,3,8,8-tetramethyloctahydrona phthalene	EHC1, SCI2, SS1B H410, H315, H317		[5-10]
CAS# 78-70-6 EINECS# 201-134-4	Linalool	EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317		[5-10]
CAS# 14901-07-6 EINECS# 238-969-9 REACH# 01-2119937833-30-*** */ 01-2119449921-34-***	beta-lonone	EHC2 H411		[5-10]
CAS# 120-51-4 EINECS# 204-402-9 REACH# 01-2119976371-33-***	Benzyl benzoate	ATO4, EHA1, EHC2 H302, H400, H411	ATE (Orale): 1500.015mg/kg	[0-5]
CAS# 60-12-8 EINECS# 200-456-2	Phenylethyl alcohol	ATO4, EDI2 H302, H319	ATE (Orale) : 1610.021mg/kg	[0-5]
CAS# 67634-15-5 EINECS# 266-819-2 REACH# 01-2120758796-34-***	florazone	EHA1, EHC2, SCI2, SS1B H400, H411, H315, H317		[0-5]

Éditée le :	16/04/2024 BOUQUET MA	RIN 6PHG0224	Révision : LSI_2023-1-CLP du 1	6/04/2024
CAS# 104-50-7 EINECS# 203-208-1 REACH# 01-2120793635-41-***	Octalactone Gamma	SCI2 H315		[0-5]
CAS# 13254-34-7 EINECS# 236-244-1 REACH# 01-2120275178-48-***	2,6-Dimethyl-2-heptanol	EDI2, SCI2 H319, H315		[0-5]
CAS# 103-95-7 EINECS# 203-161-7 REACH# 01-2119970582-32-***	Cyclamen aldehyde	EHC3, SCI2, SS1B H412, H315, H317		[0-5]
CAS# 470-82-6 EINECS# 207-431-5	Eucalyptol	FL3, SS1B H226, H317		[0-5]
CAS# 2437-25-4 EINECS# 219-440-1 REACH# 01-2120743516-53-***	Dodecanenitrile	EHA1, EHC1, SCI2 H400, H410, H315		[0-5]
CAS# 5989-27-5 EINECS# 227-813-5	Limonene	AH1, EHA1, EHC3, FL3, SCI2, SS1B H304, H400, H412, H226, H315, H317		[0-5]
CAS# 4707-47-5 EINECS# 225-193-0 REACH# 01-2120762759-36-***	Methyl atrarate	SS1B H317		[0-5]
CAS# 68039-49-6 EINECS# 268-264-1 REACH# 01-2119982384-28-***	Reaction mass of 3,5-dimethyl cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehy de	EHC2, SCI2, SS1B H411, H315, H317		[0-5]
CAS# 23696-85-7 EINECS# 245-833-2	1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2- buten-1-one	EHC2, SCI2, SS1A H411, H315, H317		[0-5]
CAS# 141-13-9 EINECS# 205-460-8 REACH# 01-2120139915-49-***	Adoxal	EHA1, EHC1, SS1B H400, H410, H317		[0-5]
CAS# 97-53-0 EINECS# 202-589-1 REACH# 01-2119971802-33-***	Eugenol	EDI2, SS1B H319, H317		[0-5]
CAS# 120-72-9 EINECS# 204-420-7 REACH# 01-2120745892-45-***	Indole	ATD3, ATO4, EDI1 H311, H302, H318	ATE (Dermale) : 790.008mg/kg ATE (Orale) : 1000mg/kg	[0-5]
CAS# 67633-96-9 EINECS# 266-797-4 REACH# 01-2120735800-60-***	LIFFAROME	SCI2, SS1B H315, H317		[0-5]
CAS# 476332-65-7 EINECS# 449-360-4 REACH# 01-0000018977-51-***	decahydro heptamethyl indenofuran	EHC1, SS1B H410, H317		[0-5]

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACh): aucun.

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux: Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes)

puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Vêtements souillés: Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire , de fumer et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections occulaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Odeur : CaractÈristique

Aspect: Liquide

Couleur : Incolore # jaune

Point Èclair en @C: >100

SolubilitÈ: 50% in ethanol 96%

Indice de rÈfraction @ 20@C : [1.460 ; 1.480]

DensitÈ relative (d20/20) : [0.933 ; 0.953]

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Réactions dangereuses : pas de réactions dangereuses connues.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Estimation toxicité aigue du mélange (calcul):

LD50 Oral : Not available LD50 Dermal : Not available LD50 Inhalation : Not available

11.2. Informations sur les autres dangers

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACh): aucun.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACh): aucun.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchêts du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

Déchets:

La gestion des déchéts se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigeur, de préférence par un collecteur ou une entreprise

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchêts, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID: 3082 (code tunnel:(E))

IMDG:3082 IATA:3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

ÌMDG:MATIÈRE DANGEREUSÉ DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

IATA :MATIÈRÉ DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 9 IMDG:9 IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III

IMDG:III IATA :III

Éditée le : 16/04/2024 BOUQUET MARIN 6PHG0224 Révision : LSI_2023-1-CLP du 16/04/2024

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 618/2012
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 487/2013
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 758/2013
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 944/2013
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 605/2014
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 1297/2014
- Réglement (CE) n°1272/2008 modifié par le réglement UE n° 830/2015

Rubrique ICPE:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

rokto intogral acc	pinacoc ir chocc on penno i
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement (UE) n° 2020/878 du 18/06/20 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



Détail et pourcentages exacts des matières premières apparaissant au paragraphe 3 de la FDS

Exact percentages of the substances indicated at section 3 of the SDS

Date: 16/04/2024

Produit/Product: BOUQUET MARIN 6PHG0224

54464-57-2 2-acetoxy-2,3,8,8-tetramethyloctahydronaphthalene 9.375%

78-70-6 Linalool 9.256%

14901-07-6 beta-lonone 6.25%

120-51-4 Benzyl benzoate 4.16253125%

60-12-8 Phenylethyl alcohol 3.75539%

67634-15-5 florazone 3%

104-50-7 Octalactone Gamma 1.875%

13254-34-7 2,6-Dimethyl-2-heptanol 1.5%

103-95-7 Cyclamen aldehyde 1.125%

470-82-6 Eucalyptol 0.83125%

2437-25-4 Dodecanenitrile 0.625%

5989-27-5 Limonene 0.32%

4707-47-5 Methyl atrarate 0.25%

68039-49-6 Reaction mass of 3,5-dimethyl cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and

2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde 0.2%

120-72-9 Indole 0.125%

97-53-0 Eugenol 0.125%

23696-85-7 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one 0.125%

141-13-9 Adoxal 0.125%

476332-65-7 decahydro heptamethyl indenofuran 0.125%

67633-96-9 LIFFAROME 0.125%



, Le 16/04/2024

FICHE TECHNIQUE

I] DESCRIPTION DU PRODUIT : BOUQUET MARIN 6PHG0224

Nature du produit : Mélange de matières premières parfumantes

Type de produit : Parfum

CAS N°: N.A.

EINECS N°: N.A.

Nom INCI: Parfum

Code douanier : 33 02 90 90

II] PROPRIETES PHYSIQUES et CHIMIQUES:

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore à jaune
Odeur : Caractéristique

Densité à 20°C : [0.933;0.953]

Point d'éclair (en °C): >100

Indice de réfraction à 20° C: [1.460;1.480]

Pression de vapeur à 20°C (en mmHg): < 2

Solubilité: 50% in ethanol 96%

III] CONDITIONS DE CONSERVATION et DUREE DE VIE :

Pour une meilleure conservation, nous vous recommandons de stocker le produit à l'abri des températures extrêmes, de la lumière et dans son contenant d'origine, hermétiquement fermé.

La durée de vie est de 24 mois. Passé ce délai, nous nous tenons à votre disposition pour un nouveau contrôle.



Déclaration ALLERGENES

BOUQUET MARIN 6PHG0224

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthetique	% Total
Evernia furfuracea extract	90028-67-4	-	-	-
Hexyl cinnamal	101-86-0	-	-	-
alpha-Amylcinnamic alcohol	101-85-9	-	-	-
Amyl cinnamal	122-40-7	-	-	-
Anisyl alcohol	105-13-5	-	-	-
Benzyl salicylate	118-58-1	-	0,0125	0,0125
Benzyl benzoate	120-51-4	-	4,1626	4,1626
Benzyl cinnamate	103-41-3	-	-	-
Benzyl alcohol	100-51-6	-	0,0091	0,0091
Cinnamyl alcohol	104-54-1	-	-	-
Cinnamal	104-55-2	-	-	-
Citral	5392-40-5	-	-	-
Citronellol	106-22-9	-	-	-
Coumarin	91-64-5	-	-	-
Limonene	5989-27-5	0,3200	-	0,3200
Eugenol	97-53-0	0,1250	-	0,1250
Farnesol	4602-84-0	-	-	-
Geraniol	106-24-1	-	-	-
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde	31906-04-4	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1	-	-	-
alpha-iso-methylionone	127-51-5	-	-	-
Linalool	78-70-6	0,0060	9,2500	9,2560
methyl 2 octynoate	111-12-6	-	-	-
Evernia prunastri extract	90028-68-5	-	-	-
p-tert-Butyl-alpha-methylhydrocinnami c aldehyde	80-54-6	-	-	-

BOUQUET MARIN 6PHG0224

Composants	C.A.S %Natur		%Synthetique	% Total
	Total:	0,4510	13,4342	13,8852

La limite de détection communément admise est de 10 ppm. « - » = < 10 ppm. Ces informations sont données au mieux de nos connaissances à la date d'édition du présent document.



16/04/2024

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Produit: BOUQUET MARIN 6PHG0224

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA.Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA-51ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes

unocco.	
	CATEGORIE 1 - Nous contacter
	Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.) Jouets pour enfants
	CATEGORIE 2 - limitée à : 1.84%
Produits déso	dorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible
	sur l'aisselle ou étiqueté
	comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant Cologne, etc.) Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)
	Sprays pour le corps (body mists) avec utilisation sur l'aisselle
	CATEGORIE 3 - limitée à : 3.38%
Produits	pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux,
	coussins pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante
	Maquillage pour le visage et fond de teint
	Démaquillant pour le visage et les yeux
	Bandes pour les pores du nez Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps
	Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)
	Masques pour le visage et le contour des yeux
	CATEGORIE 4 - limitée à : 34.4%
Parfun	n hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide, crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)
	Bracelets parfumés Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques
	Tampons parfumés, emballages
	Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques
	Sprays pour le corps (body mists) sans utilisation sur l'aisselle
	CATEGORIE 5A - limitée à : 8.8%
	Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types
	Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)
	Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)
	Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

CATEGORIE 5B - limitée à : 5.04%

Lotion tonique Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

CATEGORIE 5C - limitée à : 6.76% Crème pour les mains Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc. Désinfectants pour les mains CATEGORIE 5D - limitée à : 1.68% Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés **CATEGORIE 6 - Nous contacter** Dentifrice Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche CATEGORIE 7A - limitée à : 6.76% Permanentes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer CATEGORIE 7B - limitée à : 6.76% Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.) Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage) Permanentes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage Shampoing - Sec (shampoing sans eau) Désodorisant pour cheveux CATEGORIE 8 - limitée à : 1.68% Lingettes intimes Tampons Lingettes pour bébés Papier toilette (humide) CATEGORIE 9 - limitée à : 20.44% Pain de savon Shampoing de tout type Nettoyant visage (à rincer) Après-shampoing (à rincer) Savon liquide Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types Savon, bain, shampoing pour bébés Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain) Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc.) Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique Shampoing pour animaux de compagnie CATEGORIE 10A - à : 20.44% Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés) Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks) Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)

Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)

Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés

Kits de nettoyage à sec

Lingettes pour la lunette des toilettes

Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes

Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis, sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement

pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus) Cire pour sols

Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

cartouche), etc. Eau de repassage (eau distillée parfumée)

CATEGORIE 10B - limitée à : 64%

Aérosols pour animaux - aérosols appliqués sur des animaux de tous types
Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes
Aérosols insecticides

CATEGORIE 11A - limitée à : 1.68%

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets interlabiaux classiques pour l'hygiène féminine
Langes (pour bébés et adultes)
Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

CATEGORIE 11B - limitée à : 1.68%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés
Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)
Serviettes / Papier absorbant
Sacs de blé

Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)

Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)

Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide,

livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens,

recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)

Systèmes d'alimentation en air

Litière pour chat

Coques de téléphone

Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour sèchelinge,poudres pour tapis)

Combustibles

Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols Bâtons d'encens

Produit vaisselle et désodorisants - pour lave-vaisselle Jeux olfactifs / Peintures

> Articles en plastique (hormis jouets) Grattez et sentez / Pack de senteurs

Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)

Cires pour chaussures Blocs pour cuvette (toilette)



CERTIFICAT D'ORIGINE (Origin' certificate)

Date: 16/04/2024

Nous attestons que le produit / We certify that the product

BOUQUET MARIN 6PHG0224,

est un mélange de matières premières / is a mixture of raw materials

contient / contains

MATIERES PREMIERES NATURELLES / NATURAL RAW MATERIALS 1.25%
MATIERES PREMIERES SYNTHETIQUES / SYNTHETIC RAW MATERIALS 98.75%
MATIERES PREMIERES D'ORIGINE ANIMALE* / ANIMAL ORIGIN RAW
MATERIALS*
0%

Les pourcentages indiqués sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles sur les matières premières et les bases parfumantes utilisées. Ils sont donnés de bonne foi.

The percentages indicated is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.

Le produit est fabriqué en France

This product is manufactured in France

^{*}Ingredients extraits d'animaux vivants ou abattus (vertebrés et organismes invertébrés multicellulaires).
*Ingredients extracted from living or slaughtered animals from the entire animal kingdom (vertebrates and multicellular invertebrate organisms).



CERTIFICAT (E) "absence de phtalates" (Phthalates free)

Date: 16/04/2024

Nous certifions que le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, ne contient pas de phtalates.

We hereby certify that the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, doesn't contain any phthalate.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

Informations indicated is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.



Déclaration SUBSTANCES CMR

BOUQUET MARIN 6PHG0224

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	% Total
p-Cymene (REP 2)	99-87-6	0,0878	-	0,0878
gamma-Terpinene (REP 2)	99-85-4	0,0538	-	0,0538
	Total:	0,1416		0,1416

La limite de détection communément admise est de 10 ppm. « - » = < 10 ppm. Ces informations sont données au mieux de nos connaissances à la date d'édition du présent document.



CERTIFICAT "ABSENCE DE DOSAGE" No dosage certificate

Date: 16/04/2024

Nous certifions que pour le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224** nous n'avons fait aucun dosage (pesticides, solvants résiduels, impuretés.....).

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances des matières premières et des bases parfumantes utilisées. Elles sont données de bonne foi.

We certify that we do not make any dosage on the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224**: pesticide, residual solvents, impurities....

This information is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.



CERTIFICAT "absence de nanomatÈriaux" Nanomaterials Certificate

Date: 16/04/2024

Nous certifions que le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, ne contient pas de nanoparticules au sens de la définition du règlement 1223/2009 ("un matériau insoluble ou bio-persistant, fabriqué intentionnellement et se caractérisant par une ou plusieurs dimensions externes, ou une structure interne, sur une échelle de 1 à 100 nm.") car - du mieux de nos connaissances, il n'y a pas d'usage intentionnel des nanomatériaux dans les fragrances.

- nous n'ajoutons pas, en l'état, de nanoparticules à nos compositions.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées, sur l'EFFA Code of Practice 2013. Elles sont données de bonne foi.

We certify that the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224** does not contain any nanomaterials under the definition proposed by the regulation 1223-2009-EC of the European Parliament (" 'Nanomaterials' means an insoluble or biopersistant and intentionally manufactured material with one or more external dimensions, or an internal structure, on the scale from 1 to 100nm.") because:

- to the best of our knowledge, there is no intentional use of nanomaterials in fragrances.
- We do not add, as is, nanoparticles in our compositions.

These informations are based on our best actual knowledge of raw materials and perfumery compounds, on 2015' EFFA CoP. They are given in good faith.



CERTIFICAT "absence d'OGM / GMO free "

Date: 16/04/2024

Nous certifions que le produit BOUQUET MARIN 6PHG0224, ne contient pas d'OGM.

We certify that the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, does not contain GMO.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières permières et des bases parfumantes utilisées.

The above information is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.



CERTIFICAT REACH REACH CERTIFICATE

Date: 16/04/2024

Nous certifions que le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, est un mélange de matières premières, et qu'à ce titre, nous avons fait le nécessaire dans le cadre de REACH, et demandé à nos fournisseurs de pré enregistrer, puis enregistrer, toutes les matières premières que nous leur achetons, et qui entrent dans la composition des produits que nous fabriquons, pour toutes les applications listées par l'EFFA.

We certify that **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, is a mixture of raw materials, so we have fulfilled all our obligations under REACH, and asked our suppliers to pre register, then register, all raw materials we purchase them, and are included in compounds we manufacture, for all applications listed by EFFA.



CERTIFICAT(E) "Substances of Very High Concern"

Date: 16/04/2024

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE / In compliance with regulation REACH 1907/2006/CE

Nous certifions que le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, ne contient aucune des 240 substances préoccupantes candidates (SVHC) listées ce jour par l'ECHA.

We hereby certify that the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, doesn't contain none of the 240 candidate substances of concern (SVHC) listed so far by ECHA.

* Une matière première est considérée comme absente si sa concentration est <0.001% dans le concentré.

Ces informations sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles sur les matières premières et les bases parfumantes utilisées, sur l'EFFA Code of Practice 2015. Elles sont données de bonne foi.

This information is based on our best actual knowledge of raw materials and perfumery compounds, on 2015' EFFA CoP. It is given in good faith.

^{*} A raw material is considered absent if its concentration is <0.001% in the concentrate.



BOUQUET MARIN 6PHG0224

ATTESTATION DE NON TESTS SUR ANIMAUX CERTIFICATE OF NON-ANIMAL TESTING

Données sur les tests sur animaux ‡ inclure dans l'information du produit fini, suite au Règlement Cosmétique (CE) 1223/2009.

Data on animal testing to be included in the finished product's information, following the Cosmetic Regulation (EC) 1223/2009.

IdentitÈ de la composition (ou la matiËre premiËre) : (Fragrance identification (or raw material))

Nous certifions par la présente, que la composition (ou la matière première), **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, conformément au Règlement Cosmétique (CE) 1223/2009, n'a pas fait l'objet de tests sur les animaux par notre société.

Cette attestation de non tests sur les animaux s'applique uniquement à la composition parfumante (ou la matière première) **BOUQUET MARIN 6PHG0224**.

Following the Cosmetic Regulation (EC) 1223/2009, we hereby certify that the fragrance (or raw material), **BOUQUET MARIN 6PHG0224**, has not been tested on animals by our company.

This certificate of non-animal testing apply only to the fragrance (or raw material) **BOUQUET MARIN 6PHG0224**.

Date de l'évaluation: 16/04/2024



CERTIFICAT (E) "ABSENCE DE DONNEES TOXICOLOGIQUES, MICROBIOLOGIQUES, ECOTOXICOLOGIQUES"

No toxicological, microbiological, ecotoxicological data

Date: 16/04/2024

Nous certifions que pour le produit **BOUQUET MARIN 6PHG0224** nous ne disposons d'aucune donnée toxicologique et/ou microbiologique et/ou éco toxicologique.

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances des matières premières et des bases parfumantes utilisées, sur l'EFFA Code of Practice 2013. Elles sont données de bonne foi.

We certify that for the product **BOUQUET MARIN 6PHG0224**,we have no toxicological, microbiological or ecotoxicological data .

These information are given in good faith and are based on our best knowledge of the raw materials used (in accordance with the EFFA Code of Practice 2013).